

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 19 septembre 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL, Maire.

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; C. AZAIS ; S. MARTI ; S. JEAN ; D. VIALAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. IBARS ; N. LECLERC par G. REQUENA ; D. CUPOLI par J-C. ARAGON ; A. CHOUKROUN par L. GASC ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; C. RUEGGER par W. BIGNON ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

Absent : JF. MARY

4. Subvention exceptionnelle aux Restos du cœur (Annexe)

Au vu des difficultés financières et de l'appel au don de l'Association des Maires de l'Hérault, la commune de Marseillan doit se positionner sur une aide exceptionnelle à l'association des Restos du Cœur.

Il appartient au conseil municipal :

De valider le versement d'une subvention de 2500 € aux Restos du cœur.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE

De valider le versement d'une subvention de 2500 € aux Restos du cœur.

La secrétaire de séance
Sarah ALLEMAND



Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves MICHEL



Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 02/10/2023

ID : 034-213401508-20230919-DEL23_09_19_04-DE



Acte publié le 04/10/2023
Yves MICHEL, Maire de la commune